

## Conseil Municipal du 28 janvier 2022 à 19H00

### Compte-rendu

**Présents :** S. ABONNEAU, R. BEGUE, D. BOURGEOT, C. FAUCHER, A. FENDELEUR, A. FESSLER, F. FLORI, J. GASTON, J. LAMBOLEY, Y. REVERCHON V. SCHAAF.

**Excusés :** F. BESIN procuration à F. FLORI, S. HUMBERT procuration à C. FAUCHER, S. PEQUIGNET procuration à Y. REVERCHON, F. LAMBALOT.

**Assistait :** Mme Virginie GUILLAUME

**Secrétaire de séance :** Julien GASTON

Délégation n° 1/2022	<p><b>1. Désignation secrétaire de séance :</b> Monsieur Julien GASTON est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.</p> <p>Monsieur Le Maire demande aux élus l'ajout de quatre questions à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- demande de subvention DSIL 2022</li> <li>- demande de subvention DETR 2022</li> <li>- demande de subvention CCAS</li> <li>- demande de subvention Forge Musée</li> </ul> <p>Le conseil accepte à l'unanimité.</p>
Délégation n° 2/2022	<p><b>2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente :</b> Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021.</p>
Délégation n° 3/2022	<p><b>3. Compte Rendu délégation de fonction :</b> Suite à la délibération n° 25/2020 en date du 4 juin 2020 donnant délégation au Maire et l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises, les élus prennent note des décisions suivantes :</p> <p><u>La Commune renonce à son droit de préemption</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ DIA transmise le 21 décembre 2021 par Me. Deborah COHEN notaire à ROUGEGOUTTE <ul style="list-style-type: none"> <li>Parcelle section 040 AB numéros 119 et 398 (244 m<sup>2</sup>)</li> <li>Motif de l'exercice du droit de préemption : vente</li> <li>Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 21 décembre 2021</li> </ul> </li> <li>✓ DIA transmise le 13 janvier 2022 par Me Gilles HASSLER notaire à BELFORT <ul style="list-style-type: none"> <li>Parcelles section AB numéros&lt; 309 (141 m<sup>2</sup>) et 323 (16m<sup>2</sup>)</li> <li>Motif de l'exercice du droit de préemption : vente</li> <li>Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 13 janvier 2022</li> </ul> </li> </ul>
Délégation n°4/2022	<p><b>4. Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du Budget 2022 :</b> Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les dépenses d'investissement à hauteur de 20 000 € pour l'achat de panneaux de signalisation et le remplacement de 2 poteaux d'incendie.</p>
Délégation n° 5/2022	<p><b>5. Centre de Gestion : renouvellement de la convention des contrôles des aires de jeux et des agrès sportifs :</b> Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion pour la réalisation des contrôles</p>

	<p>d'agrès en extérieur (au tarif de 50 € par agrès contrôlés : terrain football, handball, basket ball) et des aires de jeux (au tarif de 25 €/an par jeu contrôlé).</p> <p>Monsieur le Maire précise que les jeux et agrès sont vérifiés une fois par an. Un rapport est fourni après chaque vérification.</p> <p>Monsieur Julien GASTON demande si le skate Park, situé vers la piscine, appartenant à la Communauté de Communes, actuellement fermé, va être remis en état ou démonté. La question sera posée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes.</p> <p><b>6. <u>APF : demande de rachat partiel du bien en portage par l'établissement public foncier du Doubs</u></b> : Monsieur le Maire rappelle l'achat, en 2018 par le biais de l'EPF, du site d'APF pour 900 000 €. L'association Arc en Ciel souhaite s'installer sur le site pour y construire un IME Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de céder une parcelle de terrain et de sortir du portage environ 1ha 8a (parcelles 59, 64 et 65 en attente du bornage du géomètre) pour un montant de 250 000 € (en déduction des 900 000 € financés par l'EPF).</p> <p>Monsieur le maire émet 2 réserves : prévoir un cheminement piétonnier, de 5m entre le lotissement du château et la Rue des Bois Sarclés et prévoir un arrêté d'alignement sur la Rue des Bois Sarclés pour la construction d'un trottoir. L'entrée du parking du personnel se fera par la Rue des Bois Sarclés mais l'entrée pour l'école par la Grande Rue.</p> <p>Monsieur Rémy BEGUE demande si les garages, dont disposent la Commune pour stocker du matériel, sont inclus dans la vente. Monsieur le Maire précise que les garages sont situés sur une parcelle achetée par la fondation Arc en Ciel. Il propose aux élus d'inclure dans l'acte de vente la mise à disposition gratuite des garages pendant 1 an.</p> <p>Monsieur le Maire précise que la voirie à l'intérieur du site APF restera communale. Elle devra être repensée dans sa totalité notamment autour du château pour de futurs projets.</p>
Délégation n° 6/2022	
Délégation n° 7/2022	<p>Monsieur le Maire rappelle que pour commencer les travaux sur le site, il faut être propriétaire des biens concernés par chaque phase de travaux. Il propose aux élus que la Commune achète la totalité du site en précisant que cet achat est prévu dans le plan de financement. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, pour un montant de 650 000 € + les frais de portage.</p>
Délégation n° 8/2022	<p><b>7. <u>Modification des statuts Communauté de Communes des Vosges du Sud</u></b> : Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes des Vosges du Sud pour adhérer au SMIBA (Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace).</p>
Délégation n° 9/2022	<p><b>8. <u>Territoire d'Energie 90 : Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité</u></b> : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le reversement de 33% de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité prévue par Territoire d'Energie 90.</p>
Délégation n° 10/2022	<p><b>9. <u>Demande de subvention City Stade</u></b> : Monsieur le Maire rappelle, tout d'abord, la complexité des dossiers de demande de subventions.</p> <p>Il précise qu'un des projets du mandat est de remettre en état le stade communal Auguste Graillot sous 4 ans. La première phase de sécurisation des abords de la rivière a été réalisée (72 ml de clôture). La seconde phase sera l'installation d'un City Stade pour l'été, la réfection des vestiaires (mettre en sécurité l'installation électrique, revoir la toiture du bâtiment et les chéneaux) et la remise en état de la piste d'athlétisme.</p> <p>Il précise que l'éclairage de cet équipement n'est pas prévu.</p>

	<p>Une réflexion est en cours pour installer une aire de jeux (en attente éventuelles subventions).</p> <p>Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Yann Reverchon qui a travaillé avec le Conseil Municipal Enfants sur le projet du City Stade. Le City Stade serait posé sur l'actuel terrain de basket. Sa structure serait en acier avec des panneaux composite (plus durable et plus résistant) qui s'intègrent dans le paysage.</p> <p>Le sol est en gazon synthétique sablé. Il possède 2 cages de foot et de basket (hauteur réglementaire pour un accès à l'école primaire), 1 panier de basket extérieur, des buts brésiliens et un filet extérieur (à disposition de l'école pour des cours de volley, badminton...) et d'un accès PMR.</p> <p>Plusieurs entreprises ont été consultées pour ce projet. Le coût de l'opération s'élève à environ 58 400 € HT. Elle peut être financée (maximum 80%) par l'Agence Nationale du Sport (Antenne du Ministère de la Jeunesse et des Sports) qui a mis en place un « programme d'équipements sportifs ». La commune peut bénéficier de cette subvention car elle est située dans une zone de revitalisation rurale (par le manque d'équipements sportif) et le fait que le Territoire de Belfort bénéficie du label « Terre de jeux 2024 »).</p> <p>Le dossier de demande de subvention doit être déposé pour le 28 février au plus tard. Le Conseil Municipal Enfants et les élus souhaitent une installation pour les vacances d'été.</p> <p>Le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Régional du Sport pour l'acquisition d'un City Stade.</p> <p>Monsieur Rémy BEGUE s'interroge sur l'utilisation des vestiaires du stade par les écoles. Monsieur le Maire estime que le stade est sous utilisé. Les vestiaires doivent être remis en état. La convention de mise à disposition des installations sportives du stade avec l'Association Sportive Nord Territoire est à échéance. Elle sera mise à jour en 2022</p> <p><b>10. Demande de subvention Piste d'Athlétisme :</b> Monsieur le Maire rappelle qu'il faut remettre en état la piste d'athlétisme (1260 m<sup>2</sup>). La remise en état est estimée à 14 641 € HT. Il propose, dans la même démarche que précédemment, de présenter à l'Agence Régionale du Sport, une demande de subvention pour remettre en état la piste d'athlétisme du stade communal.</p> <p>Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.</p> <p>Le projet pour l'aire de jeux sera présenté au prochain Conseil Municipal.</p>
Délégation n° 11/2022	<p><b>11. Demande de subvention DSIL 2022 :</b> Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2022 auprès des services de la Préfecture concernant le projet de création de 7 logements seniors et 6 logements F3 pour un montant total des travaux de 1 290 893 € (DSIL sollicitée 322 724€ avec subvention EFFILOGIS 152 460 € et subvention Fond Friche 234 920 €).</p>
Délégation n° 13/2022	<p><b>12. Demande de subvention DETR 2022 :</b> Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2022 auprès des services de la Préfecture concernant la refonte des trottoirs Grande Rue à Etueffont, liaison (entre l'église et la Piscine), sur le haut du village (450ml) pour un montant des travaux de 61 506 € (DETR sollicitée 18 451, 95 €).</p>
Délégation n° 14/2022	<p><b>13. Demande de subvention CCAS :</b> Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 20 000 € (rappel 9000€ sur 2021 et 11000€ pour 2022) pour le CCAS de la Commune.</p>

Délégation n° 15/2022

14. **Demande de subvention Forge Musée** : Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 539, 73 € à l'Association de la Forge Musée pour l'achat de 6 armoires pour stocker et protéger les collections textiles.

Délégation n° 16/2022

15. **Forge Musée : procès-verbal de recollement** : Madame Sandrine ABONNEAU explique aux élus que le recollement est terminé et que le procès-verbal (plan, annexes et objets radiés) a été envoyé, en décembre 2021, à la conservatrice de la DRAC pour validation. 1275 pièces ont été localisés sur les 1348 figurant à l'inventaire de base. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal de recollement de la Forge Musée.

Elle précise que le travail de marquage va se poursuivre, sur les 4 prochaines années du mandat, notamment sur les tissus. Le dernier don, un piano, a été fait par La Commune d'Anjoutey.

Elle rappelle que grâce au logiciel « Joconde », la Forge Musée sera mise en valeur au niveau national et international, pendant le mois de février. 28 fiches sont présentes sur le site, d'autres suivront prochainement.

Pour le prochain recollement, des pièces vont être inventoriés et plusieurs avis vont être nécessaire pour être validées (1<sup>ère</sup> avis au muséum de Marseille, suivie d'un second avis au musée de France). Les demandes de validation seront envoyées, ensuite, à la DRAC.

#### 15. **informations et questions diverses** :

- L'Inauguration de la plaque Paul Walger à la Forge Musée, initialement prévue en juin 2021, a été reportée (40 ans du Musée). Une nouvelle date reste à définir.
  - Vidéo Forge Musée : consultation en cours pour la recherche d'un prestataire spécialisé.
  - Culture : 1<sup>ère</sup> exposition d'art les 2 et 3 juillet 2022
  - APF : relecture des pièces du marché – phase 1 : école - mardi 1<sup>er</sup> février 2022.
  - Carrefour Bois Sarclés / Grande Rue : les travaux sont prévus pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2022. Ils devront être validés par le service des routes du Département.
  - Distribution primevères : Les poèmes ont été écrits par les enfants. Distribution le 19 mars.
  - Carnaval : pas de nouvelle pour l'instant
  - Fête du Printemps : projet pour la mise en valeur de la Chapelle du Mont Bonnet. Les tuiles n'ont toujours pas été remplacées (problème d'approvisionnement)
  - Conseil Municipal Enfants : projet de réalisation d'une vidéo dans le cadre d'un concours sur les droits de l'homme.
- Monsieur le Maire remercie Monsieur Jean GONNIN, correspondant de l'Est Républicain, pour sa communication sur la vie du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30

Le Secrétaire de séance,

Julien GASTON

Le Maire,

Alain FESSLER

